

tenue sous la présidence de Madame HAMELINE, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteuse publique
Madame MARQUET, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2411614	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 11 cotobre 2024 par lequel le préfet des Alpes-de-Haute-provence a obligé le requérant à quitter le territoire français sans délai.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître PREZIOSO Rodolphe
Défendeur	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	
02)	DOSSIER N° 2411618	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 30 juillet 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé un titre de séjour au requérant et l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur I	Maître IBRAHIM Sophie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

03)

DOSSIER N° 2411619

RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 1er novembre 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a obligé le requérant à quitter le territoire français sans délai.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur H

Maître IBRAHIM Sophie (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Arrêté le 03/03/2025

Le président du tribunal